

Création d'un compte individuel nominatif

S'inscrire depuis le formulaire en ligne



medimail

Une adresse MSS (Messagerie Sécurisée de Santé) permet d'échanger des données de santé de façon sécurisée avec tous les professionnels de santé utilisant Medimail ou une autre MSS (Lifen, Mailiz...).

Seuls les professionnels de santé disposant d'un RPPS peuvent se créer un compte et bénéficier d'une adresse MSS visible dans l'annuaire santé.

Comment créer son compte Medimail ?

1. Aller sur le site <http://medimail.mipih.fr>

Cliquer sur **Créer un compte**.

Adresse mail

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#) [Aide](#)

Créer un compte Connexion

2. Choisir la région dans laquelle vous exercez :

NB : la création de compte est disponible seulement dans les régions où Medimail a été choisi comme solution de messagerie sécurisée de santé pour les libéraux.



3. Cliquer sur **Je crée un compte individuel**

Création d'un compte Medimail

Je crée un compte individuel

Je suis un professionnel de santé et je vais utiliser ce compte personnellement.

Nous créons un compte partagé

Nous sommes une équipe de professionnels, un service, un secrétariat, un cabinet de professionnels de santé ou une pharmacie. Nous souhaitons créer un compte Medimail partagé.

L'accès à ce compte devra se faire via la connexion à un compte individuel nominatif.

4. Cliquer sur **Je crée un compte pour la suite Medimail**

Vous aurez accès à :

- **Medimail** qui vous permet d'échanger des mails sécurisés MSSanté entre professionnels de santé et vers les patients.
- **Medimail Instantanée** qui vous permet d'échanger entre professionnels de santé (par messages, appels vidéos...).



Il existe 2 options pour s'inscrire à Medimail :

- **Inscription simplifiée par Pro Santé Connect**

Suivre la procédure indiquée sur le site (certaines informations personnelles seront déjà préremplies).

- **Inscription par formulaire**

Suivre les indications décrites dans ce mode opératoire :



5. Compléter le formulaire d'inscription

Renseigner les champs obligatoires puis cliquer sur **Je valide**

Je renseigne mes informations personnelles

Nom *

Prénom *

Adresse mail *
ex : jean.durand@gmail.com

Mot de passe *
8 caractères min, 1 majuscule, 1 minuscule, 1 caractère spécial, 1 chiffre

Confirmation du mot de passe *
8 caractères min, 1 majuscule, 1 minuscule, 1 caractère spécial, 1 chiffre

✓ Je valide

6. Confirmer l'adresse mail

Un mail vous sera envoyé – Expéditeur cerbere@numihfrance.fr

Depuis le mail reçu, cliquer sur le lien de confirmation de création de votre compte.

Puis cliquer sur **Je continue**.

Se connecter avec son identifiant (adresse mail) et son mot de passe.

7. Finaliser l'inscription

Cliquer sur le bouton « **Je suis professionnel de santé disposant d'un identifiant national : RPPS** »

Création d'un compte à titre personnel

 
Je suis professionnel de santé disposant d'un identifiant national : RPPS ou ADELI


Je suis professionnel de santé étranger ou encore en formation

Vérifier les informations préalablement saisies et compléter le formulaire (seuls les champs avec un (*) sont obligatoires) :

- Sélectionner la **Profession** dans la liste et éventuellement la **Spécialité**
- Renseigner l'**identifiant RPPS**
- Cocher **Activité libérale** si c'est le cas
- Saisir le **Téléphone**
- Saisir l'**Adresse postale**
- Par défaut, votre adresse mail est **visible dans l'annuaire Medimail**.
- Par défaut, l'option dématérialisation est cochée – **Laisser cette option cochée**

Le compte sera ensuite validé sous 24h à 48h par le Centre de Services du GRADeS

Lorsque le compte est validé, **une notification est envoyée par mail.**

Se connecter à Medimail avec son identifiant (adresse mail) et son mot de passe.

Saisir le code OTP (code à usage unique) envoyé sur votre adresse mail.

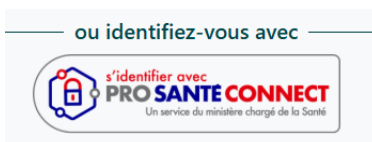
Valider les CGU.



À noter :

Il est possible de lier une carte CPS ou e-CPS après la création du compte Medimail.

Sur la page de connexion <http://medimail.mipih.fr>, cliquer sur « S'identifier avec ProSantéConnect » et suivre la procédure d'association de carte CPS ou e-CPS.



Lorsque la carte CPS ou e-CPS est associée au compte Medimail, la réception du code OTP (code à usage unique) n'est plus nécessaire.

Vous souhaitez ouvrir un compte partagé ?

Le [centre de services du GRADeS Occitanie](#) peut vous accompagner **dans la création d'un compte partagé (ex : un compte partagé pour un cabinet).**

La création de ce **compte partagé** requiert de posséder un compte individuel sur Medimail.

Une question ? Besoin d'aide ?

Contactez le [Centre de services du GRADeS Occitanie](#) !

FORMULAIRE EN LIGNE
<https://assistance.esante-occitanie.fr>

8h30 - 18h30 du lundi au vendredi
0 820 250 035 Service 0,09€ / appel
+ prix appel

CENTRE DE SERVICES
un service porté par e.santé Occitanie

>> Contactez-nous <<